



Mgr Marc BEAUMONT
Évêque de Moulins

La prise en charge des Communautés chrétiennes

Chers frères et sœurs,

En janvier dernier, nous avons vécu une très belle session *Église et territoires* organisée par le service de la formation permanente du diocèse nous invitant à réfléchir aux processus d'annonce de l'évangile et aux nouvelles modalités à mettre en place. Je ne pensais pas que cette réflexion de la présence de l'Église diocésaine au territoire nous rattraperait aussi rapidement.

A la rentrée prochaine, je ne serai pas en capacité de nommer des curés résidents dans les seize paroisses du diocèse. Certains curés ont demandé à être déchargés de leur mission ; d'autres prêtres ne sont pas en mesure, pour différentes raisons, d'assumer cette charge. Le départ de la Communauté des Frères de Saint-Jean prive aussi le diocèse de trois prêtres qui accompagnaient depuis plusieurs années les paroisses de Saint-Germain-des-Fossés et de Saint-Joseph-des-Thermes.

Restant sauves les dispositions du code de droit canonique tant du côté des fidèles : *Can. 213 - Les fidèles ont le droit de recevoir de la part des Pasteurs sacrés l'aide provenant des biens spirituels de l'Église, surtout de la parole de Dieu et des sacrements* ; que du côté des curés : *Can. 526 - § 1. Un curé n'aura la charge paroissiale que d'une seule paroisse ; cependant, à cause de la pénurie de prêtres ou d'autres circonstances, la charge de plusieurs paroisses voisines peut être confiée au même curé.*

Je me vois dans l'obligation de rechercher de nouvelles manières de prendre en charge les communautés chrétiennes. Aussi à la rentrée, deux paroisses tout en gardant leur identité et leurs équipes pastorales propres (Jean XXIII et Saint-Vincent, ainsi que Bon-Pasteur et Sainte-Famille) seront confiées à un même curé qui collaborera avec d'autres prêtres sur le même territoire. Deux paroisses (Saint-Germain-des-Fossés et Saint-Joseph-des-Thermes) seront confiées à un prêtre qui en assurera l'administration. Chaque paroisse aura un prêtre résident qui ne sera pas nécessairement le curé.

Chacun de nous doit être conscient que ces modalités de présence du ministère ordonné sont appelées à être non pas seulement transitoires, mais durables dans notre diocèse. Cela requiert d'autant plus une pleine collaboration entre ministres ordonnés et fidèles laïcs dans une perspective de synodalité. C'est dans cet esprit que le pape François intervenait le 18 février 2023 lors du Congrès pour les présidents et référents des Commissions épiscopales pour le laïc : « Je voudrais que nous ayons tous dans le cœur et dans l'esprit cette belle vision de l'Église : une Église tendue vers la mission et où s'unissent les forces et où l'on marche ensemble pour évangéliser ; une Église où ce qui nous lie est notre identité chrétienne de baptisés, notre appartenance à Jésus ; une Église où une véritable fraternité est vécue entre laïcs et pasteurs, travaillant côte à côte chaque jour, dans tous les domaines de la pastorale, parce que tous sont baptisés ».

Marcher ensemble selon de nouvelles modalités ne doit pas faire perdre de vue que ce qui nous rassemble est bien l'annonce de l'Évangile sur un territoire. Cette annonce passe par l'animation habituelle d'une paroisse : catéchèse et préparation aux sacrements, service des malades, eucharisties dominicales, etc. mais ne peut s'arrêter à ces aspects. « J'imagine un choix missionnaire capable de transformer toute chose, afin que les habitudes, les styles, les horaires, le langage et toute structure ecclésiale devienne un canal adéquat pour l'évangélisation du monde actuel, plus que pour l'auto-préservation. La réforme des structures, qui exige la conversion pastorale, ne peut se comprendre qu'en ce sens : faire en sorte qu'elles deviennent toutes plus missionnaires, que la pastorale ordinaire en toutes ses instances soit plus expansive et ouverte, qu'elle mette les agents pastoraux en constante attitude de "sortie" et favorise ainsi la réponse positive de tous ceux auxquels Jésus offre son amitié » (EG 27).

Ces nominations selon des modalités moins habituelles nécessiteront une relecture et une évaluation de la prise en charge des communautés chrétiennes. Le suivi en sera assuré par le P. Jean-Philippe MORIN, vicaire général.

J'imagine que ces nouvelles dispositions pourront susciter de la part de certains des déceptions ou des incompréhensions. Beaucoup m'ont partagé ces derniers mois lors des déplacements que j'ai effectués dans les paroisses leurs attentes fortes quant à un renouveau missionnaire. J'ose croire que dans les lieux où une nouvelle organisation est mise en place des fruits nouveaux pourront être perçus.

En ces temps plus difficiles, il nous est bon de laisser résonner la Parole de Dieu, source de toute espérance :

*Nous qui sommes donc devenus justes par la foi, nous voici en paix avec Dieu par notre Seigneur Jésus Christ,
lui qui nous a donné, par la foi, l'accès à cette grâce dans laquelle nous sommes établis ; et nous mettons notre fierté dans l'espérance d'avoir part à la gloire de Dieu.
Bien plus, nous mettons notre fierté dans la détresse elle-même, puisque la détresse, nous le savons, produit la persévérance ;
la persévérance produit la vertu éprouvée ; la vertu éprouvée produit l'espérance ;
et l'espérance ne déçoit pas, puisque l'amour de Dieu a été répandu dans nos cœurs par l'Esprit Saint qui nous a été donné.*

Rm 5,1-5

Je remercie prêtres, diacres et fidèles qui acceptent ces nouveaux modes de présence et de collaboration. Je sais que je peux compter sur votre compréhension, votre adaptabilité et votre sens de la mission. Je crois fermement avec le pape François que « La paroisse n'est pas une structure caduque ; précisément parce qu'elle a une grande plasticité, elle peut prendre des formes très diverses qui demandent la docilité et la créativité missionnaire du pasteur et de la communauté » (EG 28).

Que l'Esprit Saint que nous attendons de manière renouvelée lors de la Pentecôte nous éclaire sur ce pas que nous avons à faire pour avancer dans l'espérance.



+ Marc BEAUMONT
Évêque de Moulins